



**Mairie - 25660 Gennes**  
1 rue du Lavoir

*Tel : 03 81 55 75 32*

*Fax : 03 81 55 91 41*

*E-mail : [commune.gennes@orange.fr](mailto:commune.gennes@orange.fr)*

*Site Internet : [www.gennes25.fr](http://www.gennes25.fr)*

## **Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 3 avril 2015**

Présents : Alexandra Ardiet, Cédric Charolle, Christophe Demesmay, Edouard Euvrard, François Guillaume, Thierry Morel, Eliane Poulnot, Isabelle Rebillot, Paulina Requena, Thérèse Robert,  
Excusés : Alain Cuenot (procuration à Isabelle Rebillot), Didier Salins (procuration à Edouard Euvrard), Sandrine Sigonney (procuration à Alexandra Ardiet), Jean Simondon, Gérard Thomas (procuration à Christophe Demesmay)  
Secrétaire de séance : Alexandra Ardiet

\*\*\*\*\*

### **Ordre du jour**

Après approbation du procès-verbal de la réunion du 20 mars, l'Assemblée communale traite des questions suivantes :

#### **1- Approbation des Comptes de gestion et des Comptes administratifs 2014**

Les membres du Conseil municipal constatent la conformité des Comptes de gestion (comptabilité de contrôle de la Direction régionale des Finances publiques) avec les Comptes administratifs (comptabilité du Maire) de l'exercice 2014, qu'ils approuvent unanimement et qui dégagent les résultats suivants :

| <b>Dénomination du budget</b> | <b>Résultat de clôture 2014</b> |
|-------------------------------|---------------------------------|
| Budget communal               | 83 065.68 €                     |
| Budget forêt                  | 85 421.54 €                     |
| Budget assainissement         | 45 905.99 €                     |
| Budget CCAS                   | 502.48 €                        |

#### **2- Taxes d'habitation, de foncier bâti et non bâti**

Compte-tenu de la hausse des bases foncières (décidée par l'Etat en Loi de Finances) de 0.9 % et des variations structurelles liées à la prise en compte de nouvelles habitations sur le territoire de la commune, le produit attendu par notre collectivité cette année, sans aucune modification apportée par le Conseil municipal, sera en hausse de 2.82 % par rapport à 2014 (179 213 € attendus ; 174 299 € parçus l'année dernière).

Eu égard à ces éléments, l'Assemblée communale décide unanimement de ne pas modifier les taux d'imposition communaux en 2015. Pour mémoire, ils s'élèvent à 12.24 % pour la taxe d'habitation, 15.02 % pour la taxe sur le foncier bâti et 25.41 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

### 3- Budgets primitifs 2015

Les membres de l'assemblée communale approuvent, par treize voix pour et une abstention, les budgets 2015 dont les montants prévisionnels globaux sont les suivants :

| BUDGET         |                | Dépenses  | Recettes  |
|----------------|----------------|-----------|-----------|
| Commune        | Fonctionnement | 418 318 € | 438 945 € |
|                | Investissement | 275 295 € | 363 983 € |
| Forêt          | Fonctionnement | 53 660 €  | 131 821 € |
|                | Investissement | 35 575 €  | 38 764 €  |
| Assainissement | Exploitation   | 63 486 €  | 63 903 €  |
|                | Investissement | 82 778 €  | 83 676 €  |
| CCAS           | Fonctionnement | 1 950 €   | 2 162 €   |

Les principaux investissements programmés dans l'année à venir concernent essentiellement :

- Sur le budget communal : la réfection du parking de la salle polyvalente, l'acquisition d'un broyeur à végétaux, des travaux d'extension et d'aménagement de la salle de cantine, une extension de l'éclairage public rues de la Valière et du Chanois.
- Sur le budget assainissement : des travaux destinés à résoudre les problèmes d'évacuation des eaux usées de la salle polyvalente.

Des études sont également inscrites en dépenses d'investissement du budget communal :

- Dans le cadre des Agendas à l'Accessibilité Programmée (Ad'Ap'), pour une mise en conformité obligatoire des établissements communaux recevant du public sur les exercices 2016, 2017 et 2018 (dépôt de l'Ad'Ap' en Préfecture au plus tard en septembre 2015).
- Préalablement à la réalisation de travaux d'isolation et de chauffage de la salle polyvalente sur l'exercice 2016.

### 4- Subventions aux associations

Le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes au titre de l'exercice 2015 :

- Association française des sclérosés en plaque : 35 €
- Banque alimentaire : 100 €
- Don du sang : 35 €
- Fonds social du collège de Saône : 312 €
- Galopins de Gennes : 500 €
- Jeunes sapeurs-pompiers du Plateau : 50 €
- Rezosaône : 50 €

### 5- Indemnité de gardiennage de l'église communale

Une indemnité de gardiennage de l'église d'un montant de 100 € est versée au Père Guy Vernerey au titre de l'exercice 2015 (treize voix pour et une abstention).

### 6- Remboursements d'assurance et de cotisation

L'Assemblée communale prend acte :

- d'un remboursement d'assurance de 1 350 € pour le changement de la porte de la cabane de chasse qui avait été vandalisée en septembre dernier.
- d'un remboursement de cotisation de 169 € du Comité National d'Action Sociale des fonctionnaires (régularisation qui se fait sur la base des salaires réellement versés aux agents sur l'année 2014, la cotisation initiale se faisant au début de chaque exercice sur la base des salaires prévisionnels).

\*\*\*\*\*

## **Questions et informations diverses**

### **Etat Civil**

Le 20 mars 2015, naissance de Nathan Rodrigues à Besançon

### **Urbanisme**

Le 3 avril : accord d'un permis de construire pour la rénovation et l'extension d'une maison d'habitation chemin des Ecoliers

### **Périscolaire**

Le bilan du 2<sup>ème</sup> trimestre est positif, aussi bien au niveau des activités périscolaires du début d'après-midi qu'au niveau du fonctionnement des services de cantine et de garderie.

Une rencontre a récemment eu lieu avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour la mise en place du Projet éducatif territorial (PEDT) à venir. Son élaboration permettra à la Commune de bénéficier d'aides financières de la CAF, sous certaines conditions de facturation aux familles (mise en place d'une tarification modulée pour la cantine et la garderie) et d'encadrement (embauche à prévoir d'une personne supplémentaire pour la cantine).

### **Environnement**

Un Verger des écoliers est en projet à proximité du cimetière. Son élaboration et son suivi, animés par Monsieur Ottmann de Merey-sous-Montrond, se fera dans un cadre périscolaire.

Des petits travaux d'aménagements paysagers sont prévus sur le secteur de la place de l'ancienne fromagerie et autour de la Vierge.

L'opération de nettoyage du village sera reconduite en 2015, vraisemblablement en septembre.

Bien que n'ayant suscité que peu de réponses, un groupe de réflexion continue de travailler sur le projet de compostage collectif.

### **Départ**

Françoise et Daniel Bobillier vont nous quitter. Nous tenons vivement à les remercier pour leur implication dans le milieu associatif et municipal et leur souhaitons beaucoup de bonheur dans leur nouveau cadre de vie.

### **Concours de pétanque du 1<sup>er</sup> mai**

Vendredi 1<sup>er</sup> mai à partir de 14h00 : concours de pétanque à la mêlée, réservé aux habitants du village, sur le terrain de pétanque, à côté de la salle polyvalente

Tarif unique

Repas (apéritif, entrée, saucisses, gâteau) + inscription pour le concours: 8 €

Rendez-vous à 12h00 sur place

Possibilité de ne s'inscrire qu'au concours (sur place)

Réservation obligatoire pour le repas et l'inscription avant le 24 avril auprès de Martine Moralès, 2 rue des Vergerots ou 03 81 55 84 76

\*\*\*\*\*

*La prochaine réunion de conseil municipal se tiendra le vendredi 24 avril à 20h00.*